



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Paris, le 7 février 2014

---

L'Ordre infirmier auditionné par la mission d'information de l'Assemblée nationale sur la permanence des soins

## **Reconnaître aux infirmiers leur rôle de professionnels de premier recours.**

**Auditionné par la mission d'information sur la permanence des soins à l'Assemblée nationale, l'Ordre infirmier a rappelé le rôle majeur des IDE, notamment ceux exerçant à titre libéral, dans le premier recours. Il a avancé des propositions visant à améliorer la continuité des soins et la prise en charge dans les déserts médicaux. Il a évoqué enfin une évolution vers un statut d'infirmière praticienne en soins de premiers recours.**

Didier Borniche, président, et Jean-Yves Garnier, trésorier et infirmier libéral, ont demandé aux membres de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur « l'organisation de la permanence des soins » que la loi reconnaisse enfin les infirmiers comme composantes du premier recours, en cohérence avec la réalité de terrain de ces professionnels de santé. La loi définit les soins de premier recours comme comprenant la prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement et le suivi des patients, la dispensation et l'administration des médicaments, produits et dispositifs médicaux, ainsi que le conseil pharmaceutique, l'orientation dans le système de soins et le secteur médico-social et l'éducation pour la santé. Nombre de ces missions relèvent directement du rôle infirmier exercé quotidiennement.

*« Sur le terrain, les infirmiers jouent un rôle essentiel dans la continuité des soins, les sorties d'hôpital et cela y compris aux jours et heures de permanence des soins »* explique Didier Borniche, président de l'Ordre. *« Ce rôle a été complètement occulté dans la loi HPST de 2009 ; en 2014, je compte sur les membres de la mission et sur tous les parlementaires pour réparer cet oubli préjudiciable à la profession mais aussi aux patients. Les infirmiers s'engagent au quotidien pour accomplir leurs missions ; il n'est pas compréhensible que ce rôle ne soit pas légalement reconnu. »*

### **Vers de nouveaux rôles infirmiers pour répondre aux défis sanitaires**

Parmi les propositions formulées par l'Ordre national des infirmiers figure celle d'envisager la création d'un statut d'infirmier praticien en soins de premier recours – niveau Master – permettant de développer la prise en charge de soins non programmés, la coordination soignante et sociale, la consultation infirmière de première ligne et la consultation de suivi des pathologies chroniques, la prescription infirmière, la vaccination sans prescription, l'éducation

thérapeutique du patient... « *La réforme à venir de notre système de santé doit résolument se pencher sur la question des compétences professionnelles et la nécessité de leurs évolutions au regard des besoins de santé de la population et de la répartition de l'offre de soins de premier recours.* », conclut le président de l'Ordre infirmier.

Constituée en novembre 2013, la mission d'information de l'Assemblée nationale sur la permanence des soins est présidée par Jean-Pierre Door, député UMP. Son rapporteur est Catherine Lemorton, députée SRC et présidente de la commission des Affaires sociales. Les 13 membres qui la composent étudient trois questions prioritaires : l'organisation de la permanence des soins, la qualité de la régulation médicale et l'amélioration des dispositifs existants, l'amélioration de la prise en charge des patients.

Le rapport de la mission doit être présenté à la ministre des Affaires sociales et de la Santé à l'été prochain, peu avant les débats sur une « grande loi santé 2014 » et dans le cadre de la Stratégie nationale de santé.

Regardez l'audition du président de l'Ordre infirmier via ce lien :

<http://videos.assemblee-nationale.fr/video.5170.permanence-des-soins--representants-de-l-ordre-des-pharmaciens--representants-de-l-ordre-des-infir-6-fevrier-2014>

#### **À propos de l'Ordre national des infirmiers**

*Avec 146 000 inscrits, l'Ordre national des infirmiers est le deuxième des sept ordres de professions de santé en France. Il est chargé par la loi de veiller à maintenir les principes éthiques et à développer la compétence, indispensables à l'exercice de la profession. Il contribue à promouvoir la santé publique et la qualité des soins. Il assure la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession d'infirmier. Il en assure la promotion.*

*Il participe au suivi de la démographie de la profession d'infirmier et étudie l'évolution prospective des effectifs de la profession au regard des besoins de santé.*

*Il accomplit ses missions par l'intermédiaire des conseils départementaux, des conseils régionaux ou interrégionaux et du conseil national de l'ordre.*

Contacts presse :

**Vianney Le Parquic – Confluence**

01 40 07 34 22

vianney.leparquic@confluence.fr

**Karim Mameri – Secrétaire général de l'Ordre national des infirmiers**

06 21 75 54 59